

Zeitschrift:	Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera
Herausgeber:	Parkinson Schweiz
Band:	- (2011)
Heft:	104: Brennpunkt : Rehabilitation bei Parkinson = Point chaud : la réadaptation en cas de Parkinson = Tema scottante : la riabilitazione nel Parkinson
Rubrik:	Consultation avec le Prof. Hans-Peter Ludin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Consultation avec le Prof. Hans-Peter Ludin

Maladie de Parkinson : héréditaire ou non ?

On dit que le Parkinson n'est pas héréditaire. Mon père était parkinsonien et aujourd'hui, deux de ses trois enfants, dont je fais partie (j'ai 75 ans), souffrent également de la maladie. Qu'en est-il pour ma fille (40 ans), jusqu'à présent en bonne santé ? Que peut-elle faire ?

La majeure partie des patients est atteinte d'une forme dite sporadique, c'est-à-dire non héréditaire, de la maladie. Cependant, quelques cas de familles au sein desquelles elle est congénitale ont été constatés. Dans votre cas, je pense que c'est une possibilité – mais nullement une certitude. Il existe aujourd'hui des méthodes d'examen génétiques qui permettraient de répondre à cette question. Il s'agit d'examens coûteux qui ne sont pas encore routiniers. Vous devriez demander à un neurologue qui connaît votre fratrie s'il recommanderait de tels examens. Votre fille pourrait également être examinée. S'il s'avérait que vous souffrez d'une forme de Parkinson héréditaire, il serait possible de dire à votre fille si elle présente également un risque élevé. Il serait toutefois impossible d'en faire plus, car jusqu'à présent l'apparition de la maladie ne peut être empêchée.

Notre père prend-il de mauvais médicaments ?

Mon père (86 ans) souffre depuis long-temps du Parkinson. Ses médicaments provoquent chez lui des hallucinations et son comportement est souvent comparable à la démence. En outre, il est très immobile et souffre souvent de douleurs dans les jambes. Que faire ?

Il est quasiment impossible de donner à cette question complexe une réponse concrète sans connaître les circonstances exactes. Étant donné que vous décrivez des hallucinations et des signes de démence, une augmentation de la posologie médicamenteuse semble indiquée (L-Dopa et agonistes dopaminergiques). Aux stades avancés de la maladie, ces derniers n'ont plus qu'une influence limitée sur les troubles de la marche. En outre, il conviendrait d'in-



Le Prof. Dr. méd. Hans-Peter Ludin est membre fondateur de Parkinson Suisse. Ce professeur émérite de neurologie à l'Université de Berne était médecin chef de la clinique neurologique de l'hôpital cantonal de St Gall de 1989 à 1999. Depuis sa retraite, il est médecin consultant dans différentes cliniques suisses. De 1985 à juin 2011, il était président du comité consultatif spécialisé et président de la commission de recherche de Parkinson Suisse.

terrompre, dans la mesure où ils ont été prescrits, la prise d'anticholinergiques, d'inhibiteurs de la MAO-B et d'amantadine. Parfois, cela vaut la peine de réduire également les véritables antiparkinsoniens, notamment les agonistes dopaminergiques, afin de clarifier l'esprit (au détriment de la mobilité).

Il existe aussi des médicaments pour soulager la démence. Souvent, leur usage clinique n'est toutefois pas suffisamment faible. Les hallucinations peuvent également être traitées par des médicaments (clozapine, quetiapine). Cependant, ils sont source d'une grande fatigue. Étant donné que les patients du groupe d'âge de votre père souffrent souvent d'une somnolence diurne, avec ce traitement ils pourraient ne faire que dormir presque toute la journée. Contre la mobilité réduite, seule la physiothérapie peut être recommandée. Tout comme d'autres méthodes physiques, elle agit parfois également contre les douleurs. Toutefois, le recours épisodique aux analgésiques est inévitable.

La Power Plate est-elle utile contre le Parkinson ?

Il y a quelques mois, on a diagnostiqué le Parkinson à mon père. L'un de ses collègues lui a recommandé d'acheter une Power Plate. Des expériences ont-elles été réalisées avec cet appareil ? Est-il judicieux de se le procurer ?

À ma connaissance, aucune étude scientifique n'a prouvé l'efficacité de cet appareil en cas de Parkinson. Il est tout à fait possible que pour certains patients, son utilisation soit agréable et bienfaisante. Toutefois, cela ne prouve en rien que la maladie s'en trouve positivement influencée. On peut dire que s'il ne sert à rien, il ne peut très probablement faire aucun mal. En définitive, il appartient à chacun de décider s'il est prêt à engager une dépense importante pour une affaire incertaine.

Peut-on découper un patch Neupro® ?

Un patch Neupro® de 4 mg peut-il être découpé pour être appliqué sur la peau tous les deux jours, à raison de 2 mg par jour ? La notice le déconseille, mais notre médecin traitant nous l'a prescrit sous cette forme. Que faire ?

J'ai demandé au fabricant pour quelle raison il déconseille le découpage du patch. La principale raison est qu'aucune étude n'a été réalisée avec un patch découpé. Il ne peut être exclu que le découpage ait des répercussions négatives sur l'efficacité. Par ailleurs, la deuxième moitié pourrait ne pas être stockée à l'abri de l'air jusqu'à son utilisation et le collage du film découpé pourrait s'avérer plus difficile. D'un autre côté, il est connu que bien des patients découpent les films sans problème. Si vous suivez le conseil de votre médecin, vous risquez au pire une perte d'efficacité. Si tel était le cas, vous vous en rendriez compte rapidement et pourriez renoncer au découpage. ■

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Écrivez à : Rédaction Parkinson,
case postale 123, 8132 Egg,
courriel : presse@parkinson.ch